

**COMPTE RENDU  
DE  
REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 décembre 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 21 décembre 2016 à 21 heures dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire  
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Achat d'un véhicule*
- *Aire de jeux à l'école maternelle*
- *Personnel communal*
  - *Augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour l'agent de médiathèque*
  - *Ouverture d'un poste d'agent administratif*
- *Travaux d'urbanisation sur le RD31*
- *Attribution de compensation Cœur Lauragais*
- *Tableau de classement de la voirie communale*
- *Modification des statuts de Cœur Lauragais*
- *Marché pour le centre de loisirs 2017*
- *Dossier du tennis couvert*
- *Dossier de la réhabilitation du presbytère*

Présents : RANC Florence, OLIVIERO Carole, PASTRE Gérard, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, HUBERT Béatrice, QUERTAN Coralie, MONTOYA Annie, DIAZ Carine, DESCOTTE Martine, THOMAS Johann

Excusés :

M. GLEYZES Frédéric ayant donné pouvoir à Mme OLIVIERO Carole  
M. BLANCHARD Michel ayant donné pouvoir à M. ALBERTON Jean  
Mme TORNER Roxane ayant donné pouvoir à Mme DIAZ Carine  
M. CASTELLE Frédéric ayant donné pouvoir à Mme DESCOTTE Martine  
M. BOUSQUET Joël ayant donné pouvoir à M. MENGAUD Marc  
M. LELEU Laurent ayant donné pouvoir à M. AVERSENG

Secrétaire de séance : Mme MONTOYA Annie

En préambule à la réunion le compte rendu du 21 novembre est approuvé.

**I - Achat d'un véhicule**

M. MENGAUD informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 acte la fusion des trois intercommunalités Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Coloursud devenant une seule entité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dénommée Terres du Lauragais dont le siège est fixé à Villefranche de Lauragais et dont la trésorerie attachée sera celle de Villefranche de Lauragais. M. THOMAS évoque un recours intenté contre cet arrêté. M. MENGAUD répond qu'il a peu de chances d'aboutir. Le fonctionnement de cette nouvelle structure dans laquelle est incluse la commune de LANTA va nécessiter des liaisons et déplacements fréquents des agents de la commune au le siège de l'intercommunalité. Il évoque à cet effet nécessité d'acquérir un petit véhicule et laisse la parole à M. ALBERTON propose de trouver un véhicule d'occasion ayant peu roulé coutant au plus 4000 €. Il évoque également la possibilité de location au prix moyen de 150 € / mois pour un véhicule neuf. Mme DESCOTTE suggère l'acquisition d'un véhicule électrique. M. ALBERTON précise que le coût

d'achat sera plus élevé. Il y a le problème de la durée de charge et de l'autonomie auquel il faut ajouter le coût de location de la batterie. M. THOMAS pose la question du coût l'entretien pour ce type de véhicule. Compte tenu des besoins évoqués, M. ALBERTON évoque le coût peu onéreux d'un véhicule ancien avec peu de kilométrage. M. THOMAS propose que ce soit un véhicule de type « commercial » et demande quelle sera la couleur. M. ALBERTON précise que s'agissant d'un véhicule d'occasion, ce critère ne peut être pris en compte. M. THOMAS et Mme QUERTAN proposent que les véhicules de la mairie soient identifiés par un flocage. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un petit véhicule d'occasion pour les besoins des services.

#### **II – Achat d'un véhicule scolaire**

M. MENGAUD laisse la parole à Mmes DESCOTTE et DIAZ représentant la commission scolaire pour présenter ce sujet. Mme DIAZ précise que trois devis ont été réalisés. Le coût de l'opération est estimé entre 20 000 et 25000 euros. Les propositions reçues permettront de finaliser le cahier des charges pour l'appel d'offres. Mme DIAZ précise que les jeux installés seront statiques pour des raisons de sécurité. L'aire de jeux sera installée sur la partie enherbée de la cour de l'école maternelle. Mme DESCOTTE précise que les jeux sont installés sur un sol approprié. L'installation des jeux est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2017. A la question de M. THOMAS demande si cette opération est inscrite au budget, M. MENGAUD précise que le programme donnera lieu à une inscription sur le budget 2017. M. ALBERTON évoque la vétusté de l'aire de jeux située à côté du boulodrome.

#### **III – Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'agent de médiathèque**

Mme OLIVIERO fait état de l'augmentation de la charge de travail liée aux activités culturelles. A la remarque de Mme QUERTAN relative au fait que ce poste a déjà donné lieu récemment à une augmentation de la durée hebdomadaire de travail, Mme OLIVIERO précise qu'en tant qu'élue en charge de la culture, elle a besoin d'aide pour la mise en place d'évènements et pour la communication relative à ces évènements. Mme DESCOTTE demande si le besoin porte sur la médiathèque ou sur la communication. A la question de Mme MONTOYA demandant combien d'heures de travail par semaine en plus seraient nécessaires, Mme OLIVIERO répond 3 heures ce qui porterait la durée hebdomadaire de travail du poste à 28 heures. Mme OLIVIERO évoque les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre tels qu'une boîte à livres, des concerts et des expositions. Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 3 heures hebdomadaires du poste d'agent de médiathèque après le vote suivant : abstentions 4 – contre 0 – pour 15.

#### **IV – Recrutement d'un contrat aidé**

M. MENGAUD informe le Conseil Municipal de l'embauche d'un contrat aidé (CAE) pour assurer des missions aux écoles dans le cadre du renforcement de l'équipe périscolaire et pour suivre les dossiers de travaux du point de vue technique. A la question de M. THOMAS demandant si ce poste a donné lieu à délibération, M. MENGAUD répond que s'agissant d'un contrat aidé de type CDD une délibération de principe a été prise l'année dernière. Mme DIAZ évoque le besoin de personnel supplémentaire sur le temps périscolaire du fait du récent départ de deux agents. Elle évoque les compétences de la personne embauchée ayant une longue expérience de directeur de centre de loisirs au sein du SICOVAL mais comme pour tout agent un retour sur son travail sera fait ce qui permettra de juger des compétences. A la question de M. THOMAS demandant s'il n'aurait pas été possible de confier à cet agent des missions à la médiathèque évitant ainsi l'augmentation de la durée de travail du poste, Mme OLIVIERO répond qu'il s'agit d'un profil différent. Mme DESCOTTE émet des réserves quant à l'organisation du temps de travail pour cette embauche du fait de la diversité des missions à assumer.

#### **V – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif**

M. MENGAUD exprime la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour le service administratif. Il précise que l'ouverture de ce poste permettra de consolider l'emploi de l'agent recruté

*[Handwritten signatures and initials]*

en contrat aidé (CAE) en février 2016 pour la gestion des dossiers de passeport sur le dispositif de recueil biométrique. Chaque dispositif de recueil est sensé couvrir un territoire de 20000 habitants. Il expose que l'affluence du public est en constante augmentation et à cet effet il annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ce même dispositif sera utilisé pour les dossiers de cartes d'identité. En effet les dossiers ne seront plus gérés par chaque mairie mais uniquement par celles disposant déjà d'un dispositif de recueil biométrique. Cette nouvelle disposition va considérablement augmenter le travail d'accueil de la mairie de Lanta tenue de traiter les dossiers de cartes d'identité d'un secteur très élargi. M. THOMAS évoque le recrutement en septembre d'une apprentie pour le service administratif. M. MENGAUD précise qu'elle vient en renfort mais n'est pas constamment présente du fait de l'obligation scolaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'ouverture du poste d'adjoint administratif.

#### ***VI - Travaux d'urbanisation sur le RD31***

M. MENGAUD donne un bilan des travaux en cours concernant l'urbanisation sur le RD31 dans le village. Il précise que les réunions de chantier ont lieu le mardi matin à 8 h 30.

#### ***VII - Attribution de compensation à Cœur Lauragais***

M. MENGAUD rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de communes Cœur Lauragais a dans son rapport du 8 juin réévalué les charges transférées des communes de l'intercommunalité. A cet effet les charges de la commune de LANTA passent de 52114 € à 41589 €. Ce rapport a été soumis à la délibération des communes pour approbation. M. MENGAUD expose que les communes dont les charges se sont trouvées augmentées du fait de cette réévaluation n'ont pas voulu délibérer pour approuver. M. MENGAUD propose au Conseil Municipal de délibérer pour le principe mais précise qu'il n'y aura aucun effet du fait que le rapport n'est pas approuvé par l'ensemble des communes de l'intercommunalité. A la question de M. THOMAS demandant si l'évaluation des charges transférées sera revue par la nouvelle intercommunalité issue de la fusion des trois intercommunalités, M. MENGAUD répond oui. Le Conseil Municipal approuve la réévaluation des charges par le vote suivant : Abstention 1 – Contre 0 – Pour 18.

#### ***VIII - Tableau de classement de la voirie communale***

M. MENGAUD informe le Conseil Municipal de la nécessité à la demande de la communauté de communes disposant de la compétence voirie d'approuver le tableau de classement de la voirie communale. Il propose d'intégrer dans ce tableau les voies des lotissements reprises en 2016 par la commune ainsi que la nouvelle voie créée sur le domaine communal (rue des Puits Soleil) et expose que le tableau des voies sera à jour. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau de classement de la voirie communale comprenant l'intégration des voies nouvelles.

#### ***IX - Modification des statuts de Cœur Lauragais***

M. MENGAUD donne lecture du projet de délibération expliquant qu'il y a lieu d'adopter la modification des statuts de la communauté des communes stipulant que les conseils municipaux n'ont plus à se prononcer sur les évolutions de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles puisque celles-ci entrent en vigueur dès la délibération du conseil de communauté. Les autres modifications statutaires donneront lieu à approbation par les conseils municipaux dans les trois mois suivant la délibération du conseil de communauté. M. MENGAUD précise qu'il s'agit d'une mise en adéquation des statuts de Cœur Lauragais avec les dispositions de la loi NOTRe. Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Cœur Lauragais par le vote suivant : Abstention 1 – Contre 0 – Pour 18.

#### ***X - Marché de délégation de service public pour le centre de loisirs***

Mme DESCOTTE s'exprime au nom de la Commission Scolaire. Elle rappelle que le marché de délégation de service public pour le centre de loisirs a donné lieu à un appel d'offres suivant le souhait

AS.

MD

de la commission scolaire du fait de difficultés relationnelles survenues avec le prestataire Léo Lagrange.

L'appel d'offres a donné lieu à trois propositions :

- Loisir éducation citoyenneté (LEC) : 16 914.99 €
- Léo Lagrange : 13 918.02 €
- Vivre ensemble : 34 080.00 €

Pour mémoire le marché de 2016. s'élevait à 15 587 € .

Mme DESCOTTE rend compte du travail des élues de la commission scolaire qui ont examiné toutes les offres et ont retenu l'offre du LEC étant la mieux-disante eu égard au cahier des charges. La prestation débutera le 3 février 2017.

Mme QUERTAN évoque le défaut d'ouverture du centre de loisirs aux vacances de Noël et souhaite qu'il y ait une enquête organisée pour savoir combien de familles seraient intéressées pour une ouverture à Noël ainsi qu'au mois d'août.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le marché de délégation de service public avec le LEC. Mmes DESCOTTE et PARAT-DIAZ rendent compte de l'organisation du marché de Noël des écoles qui a eu lieu le 9 décembre. A cette occasion la garderie est resté ouverte jusqu'à 18 heures : c'est un service rendu aux familles car tous les parents ne peuvent pas se libérer du travail pour être à 16 h 30 au marché de Noël. Compte tenu de l'affluence dans les halls des deux écoles et des conditions de circulation entre ces deux salles, M. MENGAUD propose que l'année prochaine ce marché soit organisé dans le restaurant scolaire. Mme DESCOTTE et Mme PARAT-DIAZ précisent que ces difficultés de circulation relèvent des interférences occasionnées par cette organisation. En effet les directrices d'école imposent une manifestation scolaire sur un temps « mairie », ce qui met l'équipe d'animation et les élues en difficulté aussi bien sur la sécurité des enfants que sur l'occupation partielle des locaux compte tenu de l'effectif important d'enfants présents en garderie.

#### **XI – Tennis couvert**

M. MENGAUD précise que l'inscription de ce point à l'ordre du jour est une erreur puisque qu'il a été délibéré lors de la réunion du 22 novembre 2016.

#### **XII – Réhabilitation du presbytère de Lamoignon**

M. MENGAUD rappelant que lors de la réunion du 22 novembre 2016 il avait été évoqué le fait de rémunérer à hauteur de 400 € les dossiers des architectes sélectionnés sur références pour présenter un projet, il a sollicité à ce sujet le conseil de l'Agence Technique Départementale qui a précisé que cette rémunération n'était pas légale. M. MENGAUD informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a reçu les quatre architectes sélectionnés pour présenter leur projet de réhabilitation : ARCHEA – COLLART – AB2 – CORMARY. La commission a retenu le projet présenté par ARCHEA. Cette agence bénéficie de la structure et de l'expérience pour répondre aux exigences du projet. A l'unanimité le Conseil Municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres et approuve le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du presbytère à conclure avec l'agence ARCHEA.

A l'issue de la réunion M. MENGAUD précise que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 janvier afin de respecter les directives préfectorales pour l'élection des conseillers communautaires de la future communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS .

La séance est levée à 22 h 30

Page 4 sur 4

## Annexe 1

### Projet de délibération concernant la modification des statuts de Cœur Lauragais, lue en séance.

#### Modèle de Délibération

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur Lauragais

**Madame Monsieur le Maire** rappelle aux membres présents que la dernière modification des statuts de Cœur Lauragais date du 1er Avril 2015. Il rappelle aussi que par délibération du 30 juin 2016, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de Cœur Lauragais et a adopté la modification des statuts.

**Madame Monsieur le Maire** précise que les Conseils Municipaux n'ont plus à se prononcer sur les évolutions de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles puisque celles-ci entrent en vigueur dès que la délibération du Conseil de Communauté a acquis son caractère exécutoire (si, dans le cas présent, à la date prévue dans la délibération pour son entrée en vigueur (31 décembre 2016). Par contre, pour les autres modifications statutaires, les Conseils Municipaux doivent adopter, à la majorité qualifiée, le projet de statuts dans un délai de trois mois, à compter de la notification aux maires des communes membres, de la délibération du Conseil de Communauté. Le défaut de délibération durant ce délai vaut accord.

**Madame Monsieur le Maire** explique qu'il convient de mettre le reste des statuts de Cœur Lauragais en adéquation avec les dispositions de la loi NOTRe relatives aux compétences.

**Madame Monsieur le Maire** sollicite le vote des membres du conseil municipal sur le projet final de statuts avants à la présente délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Du l'expose de **Madame Monsieur le Maire**

Après en avoir délibéré

Décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Cœur Lauragais dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- D'approuver la prise volontaire de la compétence « élaboration d'un plan climat air énergie » (PCEA) dans la mesure où cette possibilité serait confirmée par la DGCL et, dans ces conditions, la commune informe la Communauté de Communes Cœur Lauragais à l'inscrire dans le projet de statuts qui sera annexé à l'arrêté préfectoral entérinant la mise en conformité des statuts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

## Annexe 2

### Tableau de classement de la voirie

#### Voirie communale

Numéro	Appellation	Origine	Extrémité	Longueur	Largeur
N° 1	Chemin d'En Cayrou	RD31	Limite Vallesvilles	150 m	3.00 m
N° 2	Chemin de Lanta à Préserville	RD18	Limite Préserville	1489 m	3.00m
N° 3	Le Prince	Limite Préserville	Lieu dit Pastèrac	1370 m	3.00m
N° 4	Le Petit Sol à la Tour	Rue des Ecoles	VC 14	556 m	3.00 m
N° 5	Chemin de Delrieu	RD 31	VC 12	987 m	3.00m
N° 6	Chemin de Lasserre	RD 31	Limite St Pierre	2020 m	3.00m
N° 7	Chemin d'en fisse	RD31	CR En Curse	500m	3.00m
N° 8	Chemin de ST Sernin aux Avignous	RD 18	RD31	1891m	3.00m
N° 9	Chemin de Labelanet	VC 12	Limite AURIN	1345 m	3.00m
N° 10	Chemin de St Anatoly à Prunet	RD77	Limite PRUNET	1543 m	3.00m
N° 11	Chemin En Flouton à Caraman	Limite PRUNET	Limite CARAMAN	352 m	3.00 m
N° 12	Chemin de St Sernin aux Avignous	RD 1	VC 8	2765 m	3.00m
N° 13	Chemin En Pellier	VC 6	RD 31	1602 m	3.00m
N° 14	Chemin de Lanta à En Gazel	RD1	Limite Caraman	4753 m	3.00 m
N° 15	Chemin d'En Cun	VC13	En Cun	885 m	3.00m
N° 16	Chemin de la Cabanasse	RD 31	VC 17	1473 m	3.00m
N° 17	Chemin du Cannonnier	VC14	VC 18	1847 m	3.00m
N° 18	Chemin Garnes d'Espagne aValés	RD 31	RD59	3453 m	3.00m
N° 19	En Gallardet	VC18	RD 59	979 m	3,00m
N° 20	Tambour haut	RD1	Tambour haut	1900 m	3,00m
N° 21	Chemin d'En Mourgat	RD 77	En Mourgat	513m	3,00m
N° 22	chemin de Claverie	RD 59	RD 77	1260 m	3,00m
N° 23	Chemin Hauquino	RD 59	Hauquino	1124m	3,00m
N° 24	Chemin de Borde Haute	RD59	Borde Haute	280 m	3,00m
N° 25	chemin d'En Martel	RD59	En Martel	785 m	3,00m
N° 26	chemin d'En Timbal	RD54a	En Timbal	395m	3,00m
N° 27	chemin d'En Roussel	Limite ST FOY	En Roussel	197 m	3,00m
N° 28	chemin de La Bourdette	RD 31	La Bourdette	100 m	3,00m
N° 29	Chemin d'En Sartre	VC9	Au Lac	825m	3,00m
N° 30	Chemin du Rey	VC3	Au Rey	50m	3,00m
N° 31	Chemin d'En Pachou	Limite Vallesville	limite Vallesvilles	120m	3,00m
N° 32	Chemin du Boulet	VC 14	Au Boulet	565m	3,00m
N° 33	Chemin d'En César	RD 59	à la ferme	180m	5,00m
N° 34	Chemin du fond du village	RD31	Pescajou	300m	3,50m
N° 35	chemin d'Eoules	RD54a	à Laval	270m	3,00m

N° 36	Chemin de Fontenilles	RD 18	Limite AURIN	150 m	3,00m
N° 37	Chemin du Garric	VC14	Au Garric	292m	3,00m
N° 38	chemin de Jean Ramond	VC33	En Jean Ramond	313m	3,00m
N° 39	chemin de la crèche	VC14	La crèche	171m	3,00m
N° 40	chemin du Moulin	VC9	Le Moulin	117m	3,00m
N° 41	Chemin des Moutous	Les Affious	En Pradel	268m	3,00m
N° 42	Chemin de Pasterac	VC 36	En Pasterac	150m	3,00m
N° 43	Chemin du Pé de la Foun	RD31	Le Pé delaFOUN	282m	3,00m
N° 44	Bajargues	St Anatoly	l'Enclos	160 m	3,00m
N° 45	Blonde	VC 14	au Blonde	515 m	3,00m
N° 46	Bernet	RD1	En Bernet	500m	3,00m
N° 47	La Tour	RD31	VC 4	650 m	3,00m
N° 48	En Bannes	VC19	Borde Haute	133 m	3,00m
N° 49	En Couyoul	RD 31	Derrière l'école	380 m	3,00m
N° 50	La Couronne	VC 47	dans les champs	130 m	3,00m
N° 51	En Curse	RD 18	RD 31	1243	3,00m
N° 52	Faouret	VC12	Faouret	515 m	3,00m
N° 53	La Grasse	RD 54a	La Grasse	130 m	3,00m
N° 54	Latour Basse	VC14	Latour basse	150 m	3,00m
N° 55	En Savignac	RD 31	En Savignac	250 m	3,00m
N° 56	En Blay	Limite Vallesvilles	En Blay	480m	3,00m
N° 57	Ancienne gare d' AURIN	RD1	ancienne Gare	100 m	3,00m
N° 58	Le Grand Batut	VC2	Le grand batut	190 m	3,00m
N° 59	chemin de la ferme de Claverie	VC22	Claverie	140 m	3,00m
N° 60	Chemin de la pierre	VC30	Ru de la Pierre	225 m	3,00m
N° 61	Manenc	RD 1	Le Village	300 m	3,00m
<b>Longueur totale Voirie Communale</b>				<b>46758 m</b>	

### Places

Désignation de la Place	Nature de la place	Surface	Localisation
Place de la crèche	Parking + piéton	1057 m <sup>2</sup>	VC 39
Place du Stade	Parking + piéton	1704 m <sup>2</sup>	VC 38
Place École élémentaire	Parking + piéton	987 m <sup>2</sup>	Rue des écoles
Place École Maternelle	Parking + piéton	203 m <sup>2</sup>	Rue des écoles
Place du marché	Parking + piéton	661 m <sup>2</sup>	Rue de la Gare
Place Luxau	Parking + piéton	1722 m <sup>2</sup>	VC18
Place de l'ancienne Poste	Parking + piéton	598 m <sup>2</sup>	
Place de la Poste	Parking + piéton	337 m <sup>2</sup>	angle rue des noble rue Crouzelys
Place Boulodrome	Jeux + piéton	1250 m <sup>2</sup>	Extrémité rue des Nobles
Place Maison des jeunes	Parking + piéton	440 m <sup>2</sup>	contigu place boulodrome

Place de la Mairie	Parking + piéton	739 m <sup>2</sup>	Rue de la République
Place de l'Église	Parking + piéton	419 m <sup>2</sup>	Rue de l'église
Place de la République	Parking + piéton	532 m <sup>2</sup>	Rue de la République
Place de la Marianne	Parking + piéton	231 m <sup>2</sup>	Rue du Moulin/ Notre Dame
Place du 19 mars 1962	Parking + piéton	531 m <sup>2</sup>	Rue du 19 Mars
Place Quinquiri	Stationnement circulation	275 m <sup>2</sup>	RD1 Rue des nobles
Place de l'Église de ST Sernin	Parking + piéton	203 m <sup>2</sup>	VC8
Place publique de ST Anatoly	Parking + piéton	1793 m <sup>2</sup>	RD 77
Place de l'Eglise	Parking + piéton	269 m <sup>2</sup>	VC33
Parking entrée VILLE	Parking + piéton	2900 m <sup>2</sup>	angle RD 31/RD 1
<b>SURFACE TOTALE</b>		<b>16851 m<sup>2</sup></b>	

### Rues

VOIRIE COMMUNALE	LONGUEUR	EMPRISE VOIRIE MOYENNE	TYPE DE PROFIL EN TRAVERS	OBSERVATIONS
Rue du 19 MARS	42 m	6,5 m	URBAIN	PAS DE TROTTOIRS
Impasse des clos des grillons	150m	5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 260 M <sup>2</sup>
A venue de Cocagne	500m	5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 3850M <sup>2</sup>
Rue Crouzelis	240 m	4 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 200 M <sup>2</sup>
Impasse Crouzelis	101 m	7m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 210 M <sup>2</sup>
Chemin de l'Ecole	689m	5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 300 M <sup>2</sup>
Avenue de l'Eglise	91m	6m	URBAIN	ESPACE VERT
Avenue de la Gare	192m	6m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 300 M <sup>2</sup>
Impasse Lantarés	39m	6m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 110 M <sup>2</sup>
Rue de la Mairie	44m	4m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 88 M <sup>2</sup>
Rue du Moulin	164 m	5m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 232 M <sup>2</sup>
Rue des Nobles	163m	7m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 490 M <sup>2</sup>
Rue Notre Dame	380m	4 m	URBAIN RURAL	SUPERFICIE DEPENDANCE 80 M <sup>2</sup>
Rue de Paris	125m	4 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 250 M <sup>2</sup>
Impasse du Pastel	49m	7m	URBAIN	



Rue de la République	115 m	5,5m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 420 M <sup>2</sup>
Chemin de la Grasse	250 m	6m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 670 M <sup>2</sup>
Impasse ST Victor	135 m	5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 130 M <sup>2</sup>
Impasse Canto Perlic	70m	5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 160 M <sup>2</sup>
Rue du lotissement du Village	33m	2m	PIETONNIER	
Impasse des Grillons	150m	5,5 m	URBAIN	SUPERFICIE DEPENDANCE 1350 M <sup>2</sup>
Chemin du Petit train	466 m	5 m	Urbain	
Avenue de la Prairie	242 m	5 m	Urbain	
Avenue des Blés d'or	204 m	5 m	Urbain	
Avenue des Pyrénées	483 m	5m	Urbain	
Rue de la Briqueterie	140 m	5 m	Urbain	
Avenue d'Occitanie	314m	5 m	Urbain	
Rue des Vignes	62 m	5 m	Urbain	
Rue des Puits Soleil	125 m	5 m	Urbain	
<b>Longueur totale</b>	<b>5758 M</b>			

### Chemins ruraux

Numéro	Appellation	Origine	Extrémité	Longueur	Largeur	Observations
N° 1	Cizerol	VC 12	Cizerol	280 m	3,00m	terre
N° 2	Foulaud	Foulaud	ruisseau de la Seillonne	424 m	3,00m	0/20
N° 3	Le Bruguet	VC9	Ball Trap	596 M	3,00m	0/20
N° 4	Perie	RD18	La Saune	110 m	3,00m	Terre
N° 5	Tambour Haut	Tambour haut	limite Caraman	706 m	3,00m	Terre
N° 6	La Roche	entre les champs	La Roche	320 m	3,00m	Terre
N° 7	Le Barracou	VC20	Le Barracou	434 m	3,00m	Terre
N° 8	Le Cun	RD59	VC 15	1210 m	3,00m	Terre
N° 9	En Caminel	VC13	Seillonne	670 m	3,00m	Terre
N° 10	ST Jean de la Selve	VC 11	Champ	140 m	3,00m	Terre
N° 11	Seillonne	bord de seillonne		335 m	3,00m	Terre
N° 12	Le Batut	VC2	Les champs	300m	3,00m	Terre
N° 13	En Rivel	VC22	Les champs	150m	3,00m	Terre
N° 14	La Bourdette	VC22	Les champs	168 m	3,00m	Terre
N°15	Pasterac	petit Pasterac	Les champs	245 m	3,00m	Terre
N°16	Du Ruisseau	RD31	Ruisseau en Curse	168 m	3,00m	Terre
N°17	Borde Haute	Borde haute	Les champs	186 m	3,00m	Terre
N°18	En Flouton	VC 11	Les champs	90 m	3,00m	Terre
	<b>Longueur totale Chemins Ruraux</b>			<b>6 532 M</b>		